

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 4 décembre 2024*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, David L'HOMME, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, Caroline MERIAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Alain GENCE donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLLOT,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Anne-Gaud MILLORIT donne pouvoir à Christophe ROBIN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Sébastien PUEL, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Annie VALO

**Délibération n°2024-194**

Membres en exercice : 69 Présents : 51

Absents : 18

Pouvoirs : 9

**SPORT**  
**PISTE D'ATHLETISME DU COMPLEXE SPORTIF DU PENTHIEVRE (LAMBALLE-ARMOR)**  
**RENOVATION - AVANT PROJET DETAILLE**

La piste d'athlétisme du complexe du Penthièvre a été réalisée en 1993. Avec ses 8 couloirs de 400m au sein d'un complexe bien équipé, elle est l'une des deux seules pistes des Côtes d'Armor à bénéficier d'une homologation de niveau régional. Le site accueille régulièrement des meetings de niveau régional voire national et au quotidien l'équipement bénéficie aux classes du lycée Henri Avril et du collège Sacré Cœur.

Cependant, le revêtement synthétique de la piste est désormais vétuste et nécessite d'être refait pour pouvoir continuer à bénéficier de ce niveau d'homologation. De plus, les règles de la fédération française d'athlétisme ayant évolué depuis 30 ans, ces travaux de réfection vont engendrer des remises aux normes de certains ateliers. Une mission a été confiée au cabinet Sport Initiatives pour établir un programme de travaux permettant une réfection de la piste, en intégrant les remises aux normes nécessaires au maintien de l'homologation régionale.

Ainsi, ce programme prévoit :

- La réfection complète de l'ensemble des revêtements sportifs de la piste et des ateliers, y compris la couche de fondation, les bordures périphériques et les adaptations aux nouvelles largeurs de couloirs,
- La rénovation des caniveaux périphériques,
- Le déplacement de l'atelier « saut à la perche » dans la demi-lune pour pouvoir respecter les distances de sécurité par rapport la piste,
- Le repositionnement et la réfection des ateliers « disque » et « poids »,
- La mise aux normes des ateliers « saut en longueur » et « steeple »,
- Le repositionnement de certaines barrières périphériques au regard des distances de sécurité actuelles,
- La rénovation du réseau de chronométrie.

L'enveloppe prévisionnelle financière affectée à ces travaux a été estimée à 950 000 € HT, valeur septembre 2024.

Vu la délibération n°2024-133 du 17 septembre 2024, validant le programme technique détaillé pour la rénovation de la piste d'athlétisme du complexe du Penthièvre à Lamballe-Armor,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- VALIDE l'avant-projet pour la rénovation de la piste d'athlétisme du complexe du Penthièvre à Lamballe-Armor,
- ARRETE l'enveloppe prévisionnelle affectée à ces travaux à 950 000 € HT (valeur septembre 2024),
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

17 DEC. 2024



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

19 DEC. 2024

Pour le Président

Par délégation

Lydie MICHEL

Directrice

Administration Générale

De la publication le

19 DEC. 2024